

PROCES-VERBAL

de communication des observations écrites ou orales recueillies dans le registre et les courriers adressés pour l'enquête publique relative à la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lettret

Références : - code de l'environnement article R.123-18,
- arrêté du maire de Lettret N° 17/2021

Monsieur le maire

L'enquête publique visée en référence s'est terminée le 25 novembre 2021 avec une fréquentation limitée à quelques 4 demandes écrites et 5 demandes orales, qui concernent essentiellement des modifications de zonage dont vous trouverez le contenu dans la note annexée.

Je vous demande de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du code de l'environnement, vos observations éventuelles en réponse, au regard de ces éléments.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Remis en main propre le 2 décembre 2021
(en 1 exemplaires de 2 pages)

Le maire de Lettret



Pris connaissance le 2 décembre 2021

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bernard NICOLAS', written over a horizontal line.

Bernard NICOLAS

Observations et demandes

N° 1 : madame Annie FEAUD, demande pour les parcelles B32-B33-B34 au lieu-dit la Pissarotte actuellement en zone N, leur passage en zone Nh dans un courrier daté du 6 novembre 2021.

N°2 : madame Virginie BESSUEILLE dans un courrier daté du 10 novembre 2021, demande la suppression du cheminement piétons depuis la parcelle B162 à la parcelle B517 ; ce cheminement figure dans les orientations d'aménagement et de programmation (page 13 du rapport de présentation)

Elle demande par ailleurs si elle pourra construire en limite de la coulée verte prévue dans le document précité.

N°3 : monsieur Nicolas GROS demande par courrier et courriel du 16 novembre 2021 le retrait de la coulée verte sur la parcelle B536 prévu dans les orientations d'aménagement et de programmation précitée.

N°4 : monsieur Jean Pierre AYASSE sollicite dans un courrier remis en mairie le 25 novembre 2021 le classement en zone constructible de la parcelle B529 comprise dans la modification actuelle du PLU.

N°5 : monsieur Alain THIEBAUT est venu se renseigner le 8/11/2021, sur les zonages à proximité de ses parcelles B220 et B221.

N°6 : monsieur Marc ACCARIER est venu à la permanence du 15/11/2021 pour savoir si il pouvait améliorer sa maison de vigne sur les parcelles P194 et P195 pour réaliser une porte fenêtre et une terrasse.

N°7 : monsieur Francesco VICARI est venu à la permanence du 15/11/2021 pour demander le passage des parcelles 312 et 313 au dessus de Serre La Luye de la zone A en zone Ah.

N°8 : monsieur Jean Michel PORTIGLIATI est passé en permanence le 15/11/2021 pour évoquer les problèmes d'alimentation en eau potable dans le secteur des Cotes.

N°9 : messieurs Guy et Maurice BORDIGA ont demandé le 22/11/2021 le passage des parcelles 45 et 46 de la zone A en zone Ah